

**Publication interne du réseau Eau des APNE du Bassin Adour-Garonne**

FNE Midi-Pyrénées—14 rue de Tivoli 31000 Toulouse—05 34 31 97 83

c.mele@fne-mdipyrenees.fr - www.fne-midipyrenees.fr

## Edito

Dans le cadre des dispositions pour limiter les pollutions des milieux aquatiques, l'arrêté du 4 mai 2017 vient toiletter l'arrêté précédent du 12 septembre 2006. Il conserve la mise en place de zones de non traitement (ZNT) autour des points d'eau. ZNT qui doivent être définis par arrêté préfectoral dans un délai de deux mois après sa publication.

Cet arrêté diminue encore la protection des riverains et s'annonce ravageur pour les cours d'eau du pays. Les associations de protection de l'environnement espéraient pouvoir renforcer la protection des riverains face aux épandages, avec notamment l'introduction d'un principe de zones non traitées (ZNT) à proximité des lieux d'habitation, d'espaces publics et de lieux accueillant des groupes de personnes vulnérables. Un concept qui n'a pas été retenu dans la version finale, au profit de zones non traitées, dont la largeur (variant de 5 à 50 mètres) sera définie par l'Anses dans les décisions d'autorisation de mise sur le marché des produits en fonction de leur usage. Dans les termes retenus par l'arrêté pour définir la notion de 'points d'eau', qui conditionnent les distances que les agriculteurs doivent respecter entre ceux-ci et les zones d'épandage, ne demeurent que les cours d'eau tels que définis à l'article L. 215-7-1 du code de l'environnement et les éléments du réseau hydrographique figurant sur les cartes 1/25.000 de l'IGN.

La consultation publique relative à cet arrêté a permis à FNE Midi-Pyrénées de rappeler – entre autres – que :

- Les pesticides et les herbicides doivent être totalement interdits à la vente et à l'utilisation hors dérogation très spéciale et motivée.
- Les distances de sécurité d'épandage par rapport à tout point d'eau ou susceptible d'être en eau ou véhiculé par les eaux ne doivent en aucun cas être inférieure à 50m ou 100m selon le produit.
- Enfin la notion de fossés, ravine en eau ou pas doit être retirée de l'arrêté car sujette à confusion et interprétation.

Alors que les impacts négatifs sur l'environnement (pollutions des eaux, appauvrissement des sols, etc.) et sur la santé (effets chroniques et aigus sur les personnes exposées directement ou indirectement), sont aujourd'hui avérés, il semble que nous roulions toujours en marche arrière.

## Revue de presse

**Climat, il n'y a pas que le CO2 ! Il faut aussi penser à l'eau :** il existe d'autres facteurs climatiques que le volume de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Ainsi, le rôle de l'eau est essentiel — à travers les végétaux, notamment. Une fois que nous comprenons comment circule l'eau — et comment l'eau se combine avec des facteurs que nous pouvons influencer, tels que l'utilisation des terres et la couverture végétale —, nous pouvons aider à restaurer les processus qui soutiennent l'équilibre thermique et énergétique et donc maintenir notre climat. ([reporterre.net](http://reporterre.net)—15/05/2017)



**Loi Biodiversité : la composition des comités de bassin modifiée.** Pris en application de la loi Biodiversité, un décret publié au Journal officiel le 11 mai modifie la composition des comités de bassin pour y intégrer des acteurs de la biodiversité. Un arrêté paru le même jour fixe le nombre et les modalités de désignation des représentants des collectivités et des usagers à ces comités pour les six grands bassins hydrographiques métropolitains. Le collège des usagers - professionnels et non professionnels - (40% des membres) de ces organes initiateurs de la politique des agences de l'eau comprendra désormais des représentants des milieux marins et de la biodiversité. ([environnement-magazine.fr](http://environnement-magazine.fr)—17/05/2017)

**Eau : Un nouveau site internet est désormais à disposition des acteurs intervenant dans des démarches de protection de bassin d'alimentation de captages.** Mais un projet de centre de ressources dédié à la protection des captages d'eau potable a été lancé en partenariat avec l'Onema à la demande des ministères de l'Environnement et de l'Agriculture après la Conférence environnementale de 2013. Il vise à mettre en réseau les acteurs, diffuser les référentiels et les méthodes, valoriser les retours d'expériences et mettre à disposition un système d'information. ([environnement-magazine.fr](http://environnement-magazine.fr)—10/05/2017)



## Revue de presse

**Les 5 échéances du quinquennat Macron en termes d'écologie** : Dans une nouvelle note, l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) décrypte les cinq échéances clés du nouveau quinquennat en matière d'environnement :

- \* 2018 : la trajectoire énergétique
- \* 2019 : les objectifs de développement durable
- \* 2020 et 2021 : l'érosion de la biodiversité
- \* 2020 : la transition agricole

[\(environnement-magazine—15/05/2017\)](#)

**La sécheresse se profile en France, un phénomène que va multiplier le changement climatique** :

Douze départements ont pris des mesures de restriction d'eau, dont trois départements bretons. Si cet épisode de sécheresse n'est pas encore majeur, le réchauffement climatique rend urgent d'anticiper la multiplication de ces événements. La situation n'est pas que conjoncturelle, elle est amenée à se reproduire. En cause : le changement climatique. Les différents usages de l'eau, même dans une région réputée pluvieuse comme la Bretagne, pourraient se retrouver de plus en plus souvent en concurrence : eau potable, tourisme et agriculture notamment. Et les cours d'eau pourraient servir de plus en plus souvent de variable d'ajustement. [\(reporterre.net—22/05/2017\)](#)



**De la nécessité de protéger les captages en amont pour soulager les réseaux** : A l'heure où les micro-polluants inquiètent, les distributeurs d'eau sont sommés de fournir une eau pure. Les métropoles françaises mènent une lutte systémique pour parvenir à dépolluer l'eau en amont, d'autant que cela leur revient moins cher. Confrontés à une hausse des coûts de la dépollution, les collectivités et leurs délégataires ont davantage intérêt à prévenir qu'à guérir. "Chaque année, estime Laurent Roy, directeur de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, dans un entretien à la Gazette des communes, les pollutions par les pesticides et les nitrates imposent aux ménages français des surcoûts de dépollution de 400 à 700 millions d'euros, répercutés sur leur facture d'eau". [\(actu-environnement.com—08/05/2017\)](#)

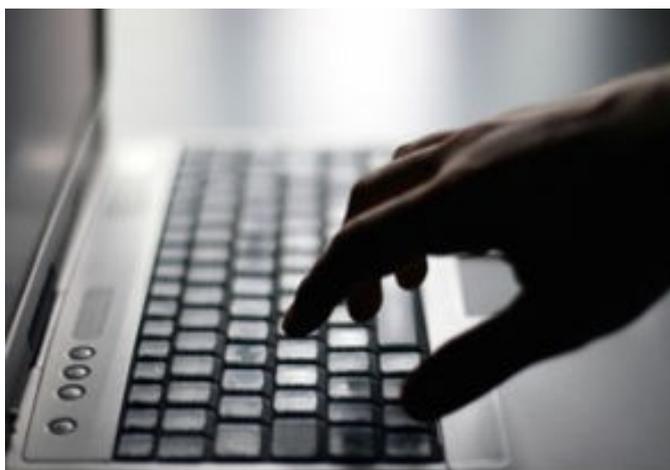


Unsplash : Dan Gold

**Publication : Évaluation économique des services rendus par les zones humides méditerranéennes en termes de régulation du climat.** Cette étude permet de prendre conscience de l'utilité et de la diversité des fonctions des zones humides, et particulièrement des services de régulation qu'elles rendent. Ces services sont souvent méconnus et associés à des mécanismes complexes difficilement appréhendables par le biais d'un marché. Toutefois leur prise en compte dans les politiques est tout aussi légitime que celle de services influençant classiquement la prise de décision (services d'approvisionnement ou récréatifs), qui génèrent eux des bénéfices facilement démontrables monnayables. [\(sauvonsleau.fr—12/05/2017\)](#)

### Convention d'Aarhus : la France peut mieux faire :

La participation du public mais aussi l'accès à l'information et à la justice en matière d'environnement sont encore insuffisants, selon un rapport mis en consultation le 16 mai sur le site du ministère de la transition écologique. Au total, la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) a rendu 5.818 avis et conseils en 2015, dont 7,6% concernaient directement un document lié à l'environnement. « *Mais dans les faits, la rétention d'information reste la réponse spontanée dans 80% des cas* », nuance Florence Denier-Pasquier, membre du directoire du réseau juridique de France Nature Environnement (FNE). ([journaldelenvironnement.net—18/05/2017](http://journaldelenvironnement.net—18/05/2017))



## Documents – réglementation

### Glyphosate : la Commission européenne veut prolonger son autorisation pour 10 ans :

Les commissaires européens ont donné leur accord pour "redémarrer les discussions avec les Etats membres sur un possible renouvellement de l'autorisation du glyphosate pour 10 ans", a indiqué à l'AFP une porte-parole de la Commission. D'autant que cette dernière attendait le feu vert de l'Agence européenne des produits chimiques (Echa) qui a jugé le 15 mars que les connaissances scientifiques disponibles ne permettaient pas de classer le glyphosate comme substance cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction (CMR). Chaque Etat membre garde le droit d'autoriser ou non l'utilisation de pesticides à base de glyphosate sur son territoire, a également rappelé la Commission. ([actu-environnement.com—17/05/2017](http://actu-environnement.com—17/05/2017))



### Eau : Comment répondre aux besoins en eau tout en maintenant un rythme de dépenses soutenables ?

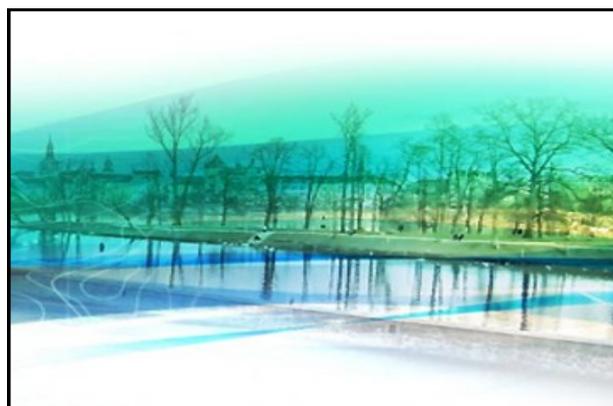
L'atteinte des objectifs de bon état attendus par la directive cadre sur l'eau (DCE) nécessite de réorienter les actions du petit cycle de l'eau (celui de l'eau potable et de l'assainissement) vers le grand cycle (protections des ressources et écosystèmes). Par exemple, la réduction des pollutions diffuses agricoles (nitrates et produits phytosanitaires) constitue l'un des défis majeurs à relever tant pour l'enjeu sanitaire pour les populations, en particulier sur les aires d'alimentation des captages, que pour l'atteinte des objectifs de la DCE. La démarche de protection des captages est participative et s'organise autour de concertations locales avec l'implication des différentes parties prenantes sur les aires d'alimentation des captages pour la construction de plans d'actions. Dans ce cadre, des dispositifs financiers incitatifs sont actuellement mobilisés visant à promouvoir les changements de pratiques pour la protection de la ressource en eau, en particulier sur les aires d'alimentation des captages. ([lagazettedescommune.com—10/05/2017](http://lagazettedescommune.com—10/05/2017))

**Enquête publique : Aménagement d'une centrale hydroélectrique - communes de Germ-Louron et Loudenvielle.** Une enquête publique préalable à la demande d'autorisation au titre de loi sur l'eau pour l'implantation d'une centrale hydroélectrique sur les communes de Germ-Louron et Loudenvielle est ouverte **du 3 juillet au 3 août 2017** à la demande de la Société hydroélectrique du ruisseau de Germ. ([hautes-pyrenees.gouv.fr](http://hautes-pyrenees.gouv.fr))

**Interactions nappe/rivière : des outils pour comprendre et mesurer les échanges. Compréhension primordiale pour gérer de façon durable la ressource en eau.** Un nouvel ouvrage de la collection "Guides et protocoles" est proposé par l'Agence française pour la biodiversité (AFB). Quels sont les outils existants pour comprendre et mesurer ces échanges ? C'est ce que propose de découvrir le document. Dans son ensemble, le guide permet d'évaluer qualitativement et quantitativement les échanges nappe/rivière en tenant compte du degré plus ou moins élevé d'anthropisation (ouvrages, aménagements, projets de restauration, usages de l'eau, etc.). ([www.gesteau.fr—17/05/2017](http://www.gesteau.fr—17/05/2017))

**Réhabilitation et augmentation de puissance du moulin d'Arlos sur le fleuve Garonne :** Cette enquête publique porte sur la demande d'autorisation d'exploiter l'énergie hydroélectrique de la Garonne, dans le cadre de la réhabilitation du moulin d'Arlos, avec une augmentation de puissance. ([haute-garonne.gouv.fr](http://haute-garonne.gouv.fr))

**Médiathèque de l'Agence française pour la biodiversité sur l'eau et les milieux aquatiques :** Pour accompagner la mise en œuvre de la politique de l'eau et valoriser vers les professionnels de l'eau et des milieux aquatiques les méthodes, connaissances, données qu'il produit avec ses partenaires, l'AFB propose plusieurs produits éditoriaux sous formes papier, web et audiovisuel. ([onema.fr](http://onema.fr))



## Les échos du bassin

**Exposition Garonne au fil de l'eau :** L'agence de l'eau Adour-Garonne, EDF et Science Animation proposent tout l'été une nouvelle exposition consacrée au *fleuve* : « Garonne, au fil de l'eau », à l'Espace EDF Bazacle, du 14 juin au 7 septembre 2017. Cette exposition gratuite offre une promenade le long de la Garonne en abordant différents thèmes : le *cycle de l'eau*, le *payage*, la *faune*, la *flore*, le *patrimoine*, l'énergie hydraulique... ([eau-adour-garonne.fr](http://eau-adour-garonne.fr))

**Garonne**  
Au fil de l'eau

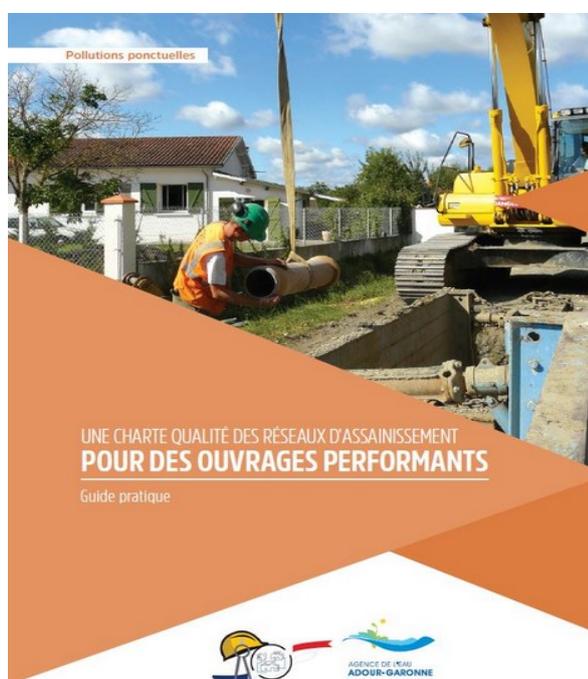
**EXPOSITION**  
14 juin - 07 septembre 2017

Espace EDF Bazacle  
11, quai Saint-Pierre • TOULOUSE  
du mardi au dimanche • 11h à 19h

ENTRÉE LIBRE

[bazacle.edf.com](http://bazacle.edf.com)  
@BEDFBazacle

**Plusieurs appels à projets régionaux dédiés à l'eau : La région Occitanie, avance sur sa stratégie H2o 2030 et lance dans la foulée plusieurs outils destinés à mobiliser les acteurs, publics et privés.** Plusieurs volets de l'appel à projets multi-thématique « Readynov » ont ainsi trait à l'eau. L'appel à projets Readynov, qui vise à financer les dépenses nécessaires à des projets de mise sur le marché de nouveaux produits, process ou services, comprend une dimension « eau » importante. Deux des neuf thèmes sont ainsi directement orientés sur l'eau, notamment celui intitulé « Petit et Grand cycle de l'eau ». ([larégion.fr](http://larégion.fr))



**Biodiversité des rivières : un plan pour la protéger.** Les fédérations départementales pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAAPPMA) réalisent un Plan départemental de protection du milieu aquatique et de gestion des ressources piscicoles ou PDPG. A l'échelle du bassin Adour-Garonne, près de la moitié des 18 PDPG sont actuellement en cours d'actualisation. Elaboré sur la base d'une trame nationale, en concertation avec de nombreux acteurs de l'eau et des rivières et en cohérence avec les autres outils (SDAGE, SAGE, etc.), le PDPG constitue un document de planification et de gestion opérationnel. ([eau-adour-garonne.fr](http://eau-adour-garonne.fr))

**Appel à projet « Optimiser l'eau touristique » :** Alors que le tourisme est la 2<sup>ème</sup> industrie régionale, la Région lance également l'appel à projets « Ec'eau Tourisme ». Objectif : appuyer les actions innovantes d'économies d'eau et de préservation de la ressource dans les infrastructures touristiques régionales. Les démarches de connaissance, optimisation des usages et sensibilisation sont concernées. Un million d'euros est mobilisé, avec un financement représentant 50% de l'assiette éligible, jusqu'à 200.000€ par projet. Le dépôt des dossiers est ouvert jusqu'à fin novembre. ([eau-adour-garonne.fr](http://eau-adour-garonne.fr))

**Qualité des réseaux : un guide et des journées pour tout comprendre.** L'agence de l'eau Adour-Garonne mobilise autour de l'application de la « Charte qualité des réseaux d'assainissement, pour des ouvrages performants » et des journées de sensibilisation se tiennent fin juin-début juillet. Pollutions impactant les milieux, surcoûts de reprise des ouvrages, voire vieillissement prématuré. Les conséquences d'un réseau d'assainissement défectueux sont nombreuses. L'adoption de bonnes pratiques connues et l'audit des progrès à réaliser peuvent y palier... Deux demi-journées de sensibilisation se tiennent sur cette problématique, le 26 juin à Artigues (33) et le 4 juillet à Toulouse (31).



© FNPF, Laurent Madelon

## La vie du réseau

**SIGNEZ L'APPEL DU SOL** : Alors qu'ils sont à la base de notre alimentation et de notre santé, les sols ne bénéficient d'aucune protection réglementaire. Nous demandons à l'Union Européenne d'agir. [Aidez-nous en signant notre Initiative Citoyenne !](#)



**Hydroélectricité : pour l'environnement, l'appel d'offre est un échec.** Ségolène Royal a rendu public le 27 avril dernier les lauréats d'un appel d'offre lancé en 2016, pour le développement de la micro et de la petite hydroélectricité. France Nature Environnement avait demandé que le cahier des charges de l'appel d'offre contienne une clause d'élimination des projets ayant un fort impact sur l'environnement. Écarté dans un premier temps (avril 2016), un tel critère éliminatoire a tardivement (novembre 2016) été intégré à l'appel d'offre, en dehors de toute concertation. Mais ce seuil est discutable. Pour Jacques Pulou, responsable de la politique de l'eau de la FRAPNA : « *En toute logique, la recevabilité d'une offre devrait pouvoir être jugée uniquement par rapport à son impact environnemental propre sans qu'il soit nécessaire de la comparer aux propositions des autres compétiteurs. Aujourd'hui, dans un lot médiocre, on garde les moins mauvais !* » ([fne.asso.fr—17/05/2017](http://fne.asso.fr—17/05/2017))

**Retenue d'Ustou : les associations Comité Ecologique Ariégeois (CEA) et l'association « Le Chabot » de Protection des Rivières Ariégeoises dénoncent un projet "inutile, ruineux, anti-écologique, totalement anachronique."** La préfecture a signé l'autorisation de créer une nouvelle retenue d'eau au-dessus du cirque de Cagateille à Ustou, destinée à alimenter les canons à neige de Guzet. Pour les écologistes la Préfecture "cautionne l'illégalité d'actes du passé." Car à en croire le Chabot, dès 1987 le cirque de Gérard a été modifié par des travaux de terrassement, de pistes et par une circulation de voitures diffuse, incontrôlée dans un milieu naturel. Cette modification de son état naturel servirait aujourd'hui comme prétexte pour y autoriser une dégradation supplémentaire, une retenue de 55 000m<sup>3</sup> de volume et de 6,5 hectares de terrain passés au bulldozer. ([centpourcent.com](http://centpourcent.com))



**Bonnes pratiques, l'école Calendreta repense entièrement son système de cantine :** l'idée a été de réhabiliter l'espace cuisine pour créer une cantine proposant des repas à base de produits frais, locaux, de saison et tous issus de productions bio ou respectueuses de l'environnement. Le but est également de mieux faire participer les enfants à ce changement en les rendant acteurs du « bien manger » par des moments pédagogiques à table, la découverte de la provenance des aliments avec la visite des fermes, de la saisonnalité des produits et du travail de la cuisinière de l'école. [Une démarche vertueuse à découvrir sur notre site.](#)

## La vie du réseau



Avec 34% des surfaces irriguées françaises et 35 villes de plus de 20 000 habitants, le bassin Adour-Garonne est soumis à une très forte pression anthropique . Et avec le changement climatique, les périodes de sécheresse s'allongent et gagnent en intensité... les milieux aquatiques sont donc de plus en plus vulnérables !

Dans ce contexte, nous défendons avec pugnacité une gestion durable de l'eau et la nécessaire transition vers un modèle agroécologique. La réflexion sur le long terme, le partage de la ressource, les économies d'eau, la préservation de nos sols ou encore l'application du principe de pollueur-payeur, sont autant d'éléments que nous essayons de rendre audibles et concrets à travers notre travail de plaidoyer, de sensibilisation et de contentieux.

**FNE Midi-Pyrénées est agréée au titre de la protection de l'environnement, notre action est reconnue d'utilité publique mais sans la mobilisation de nos bénévoles et sans votre soutien, rien n'est possible. Nous avons besoin de vous pour :**

- Organiser nos **formations pluridisciplinaires** sur les milieux aquatiques (ex. le 7 juin 2017 : « Les crises sécheresse, constat, état des lieux, quelles opportunités pour les associations »).
- Renforcer notre **communication-sensibilisation** sur les bonnes pratiques régionales existantes dans ce domaine (ex. « Irriguer moins pour produire mieux »).
- Permettre de mener des **contentieux** pour faire respecter le droit de l'eau (ex. le dépôt d'une plainte auprès de la Commission européenne).

**[Faites un DON pour nous accompagner dans ces actions et rendre possible une gestion soutenable de l'eau sur le bassin-Adour-Garonne.](#)**

## Agenda

- \* Exposition « Garonne au fil de l'eau » à l'Espace EDF Bazacle, du 14 juin au 7 septembre 2017.
- \* Salon international sur l'économie de la montagne du 5 au 8 juil 2017 - Tarbes
- \* FNE Midi-Pyrénées à Terre de couleurs du 22 au 23 juil 2017 - Daumazan sur Arize